



Projet pédagogique

Espace jeunes

2023-2024

11 à 16 ans

Mairie
Avenue général balaman
34370 Maraussan
04.67.90.09.20

Espace Jeunes
Place marcel Barrère
34370 Maraussan
06.49.85.43.59

Introduction :

Le projet pédagogique est le fil conducteur de notre travail. Il n'a de valeur que s'il est utilisé comme un outil.

Il est d'abord un outil de communication entre l'équipe de direction, l'équipe d'animation, le service accueil de loisirs et les élus. Chacun possède son droit de regard sur ce document, il peut donc être modifié après concertation pour que chacun puisse adhérer aux objectifs qui y sont proposés.

Il devient alors un contrat moral, pour tous et pose le cadre pédagogique de la structure.

Les objectifs et les règles de fonctionnement fixés doivent être clairs, précis et connus de tous afin d'optimiser l'action de l'équipe au profit des intentions éducatives de la commune.

Il sert d'outil de contrôle lors du fonctionnement et d'appuie sur le projet éducatif de la commune.

A. L'organisateur :

Maraussan (en occitan *Marauçan* [ma.raw.'san]) est une commune française située dans le département de l'Hérault en région Occitanie.

Ses habitants sont appelés les Maraussanais. Commune de l'aire urbaine de Béziers située dans son pôle urbain à l'ouest du département de l'Hérault, au nord-ouest de Béziers en Biterrois.

Le territoire communal de Maraussan est limitrophe de cinq autres territoires communaux.

La superficie de la commune est de 1 237 hectares, est comptabilise à ce jour environ 4500 habitants.

Maraussan accueil toute sorte d'associations (culturelles, sportives, ALSH)

B. Accueil de loisirs « Espace jeunes »

L'aménagement des équipements a été pensé en fonction des besoins et du bien-être des jeunes.

A proximité de l'espace jeunes se trouve plusieurs structures :

- Médiathèque
- Salle de spectacle « Esprit gare »
- Terrain de pétanque
- Ecoles
- City-stade
- Skate park

C. Inscriptions et réservations :

Pour bénéficier de la structure et de ses activités, chaque jeune doit être inscrit avec le dossier complet :

- Remplir la fiche d'inscription.
- Remplir la fiche sanitaire du jeune (PAI, régime alimentaire...)
- Donner la photocopie des vaccins à jour.
- Donner un certificat médical de NON contre-indication et apte à la vie en collectivité.
- Lire le règlement intérieur et le signer.
- Assurance extrascolaire de l'année d'accueil.
- Pour les sorties aquatiques avoir l'attestation d'aisance aquatique.

Les jeunes peuvent donc ensuite s'inscrire aux activités proposées.

D. Le concept de l'espace jeunes

L'espace jeunes est un espace où le jeune peut :

- Librement développer l'apprentissage (choisir et proposer des activités)
- Être associé à des projets d'animations.
- Agir sur son environnement et ses loisirs.
- Trouver un équilibre entre pratique individuelles et collectives.
- Prendre des initiatives et respecter son rythme de vie.
- Communiquer et s'informer.

Il s'agit d'un espace éducatif, social et culturel pour les jeunes de la commune. Si l'espace jeunes est un lieu de détente, il est aussi un relais pour la famille. Il contribue à rendre le jeune responsable, social et critique.

Nous devons être à l'écoute de notre public, respecter son rythme de vie (alterner les temps d'activités et les temps libres).

Nous allons profiter de sa soif d'apprentissage pour qu'il puisse s'épanouir et passer d'agréables moments.

➤ **La notion d'activité :**

La notion de plaisir, de jeu et de loisirs doit rester présente pendant le déroulement de l'activité. Nous travaillons par projet pour que l'activité soit conçue et vécue comme un moment convivial et d'échange.

S'agissant d'un accueil adolescent, le choix des activités repose principalement sur les souhaits des jeunes. L'équipe encadrante a pour mission de créer un planning d'activités variées, hors sorties, sur la base de ses propres compétences.

- A ce titre, il convient d'exprimer ses envies, ses attentes, de participer à certaines tâches organisationnelles et de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projet (être acteur et non pas consommateur)
- Ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, artistiques, manuelles, ludiques...) La nature des activités dépend également de la taille des groupes et la mise en place des règles de conduites spécifiques.
- Les conditions matérielles et notamment l'aménagement de l'espace sont essentielles pour la réussite de l'animation.

E. Les espaces d'animation :

- **L'espace intérieur :**

Cet espace permet l'expression tant collective qu'individuelle du public : activités manuelles, culinaires, jeux de société, temps d'échange.

- **Aménagement, décoration et rangement :**

Un rangement attentif et régulier contribue à optimiser la fonctionnalité du lieu, sert de repère et d'exemple aux jeunes. Nous attendons un respect du matériel et une participation au rangement de la part du jeune. Cette notion de respect matériel par les jeunes est primordiale.

Le lieu est agréable et organisé pour faciliter la vie de l'accueil de loisirs, il assure la sécurité des jeunes et leur donne envie de revenir.

Impliquer les ados pour la décoration de ce lieu est un moyen d'apprécier son environnement

- **L'espace extérieur :**

Les espaces extérieurs sont appréciés par les jeunes avec notamment la place qui se trouve devant l'espace jeunes, ainsi que les structures non loin.

- **Moyens de transports :**

L'espace jeunes a à disposition deux mini bus afin de pouvoir circuler plus librement.

Les mini bus sont partagés avec les différents services de la mairie.

F. Le public :

Il est composé de jeunes de 11 à 16 ans habitant sur la commune de Maraussan. Les jeunes des autres communes voisines peuvent aussi profiter des services mais ne sont pas prioritaires sur les sorties et les camps proposés.

G. Les intentions éducatives :

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs éducatifs s'entend pour prendre en charge le jeune dans sa globalité.

Celui-ci n'est pas seulement un élève, le contexte familial, social, culturel et l'environnement influent fortement sur son évolution. Il faut prendre en compte le temps familial, le temps des enseignements obligatoires et les temps périscolaires.

Sur la commune plusieurs infrastructures sont présentes pour répondre à ces besoins. Diverses associations sont à disposition afin de veiller au mieux à l'épanouissement du jeune.

L'accueil de loisirs doit offrir au public :

- La possibilité de découvrir et de participer à de nouvelles activités dans divers thèmes.
- Il doit favoriser l'épanouissement et apporter une ouverture sur le monde.
- Il doit veiller à la sécurité physique et mental du jeune.

L'adolescent est un individu à part entière, avec son histoire, ses capacités, capable de prendre des décisions et de se responsabiliser progressivement.

Ainsi le projet éducatif a défini plusieurs axes :

- **Formation à la citoyenneté :** Chaque citoyen se doit d'agir et de contribuer de façon consciente à façonner le monde de demain. Ce monde se doit d'aller vers l'équité sociale, plus de progrès, plus de respect envers l'environnement, plus de démocratie et de solidarité.
- **Aide à la socialisation :** L'envi de faire partie d'un groupe, d'être apprécié et de partager avec les autres, répond au besoin de relations nécessaire à la vie en société.
- **Le droit à la différence :** Accepter et comprendre que nous sommes tous différents.
- **La tolérance :** Elle n'est pas toujours naturelle, il faut apprendre à accepter les autres comme ils sont et à ne pas les juger.

Le projet éducatif local nous rappelle que l'accueil de loisirs est un facteur d'intégration sociale.

H. Les objectifs pédagogiques :

✓ **Objectif 1 : Favoriser l'accueil de tous**

➤ **Faciliter l'intégration des nouveaux jeunes :**

- Organiser des jeux de connaissance.
- Utiliser les jeux et sports collectifs afin de créer des liens.

➤ **Maintenir le groupe :**

- Surveiller la formation du « clan ».
- Impliquer les nouveaux dans un projet collectif.
- Être à l'écoute de leurs remarques.

○ **Rôle de l'animateur par rapport à cet objectif :**

- Il doit s'assurer d'un bon accueil, et les renseigner sur le fonctionnement de la structure.
- Il doit faciliter l'intégration des jeunes dans les projets.
- Il doit rassurer les familles en expliquant l'organisation et le fonctionnement.
- Rappeler et assurer le cadre.

✓ **Objectif 2 : Développer la personnalité du jeune**

➤ **Permettre l'autonomie et la responsabilité du jeune :**

- Les laisser participer à l'aménagement du local.
- Laisse libre l'utilisation du matériel.
- Organiser et planifier des tâches quotidiennes.
- Encourager la prise d'initiative.

➤ **Favoriser la citoyenneté et développer le respect, la tolérance :**

- Mettre en place des règles de vie et veiller à leur application.
- Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées.
- Intégrer et impliquer tous les jeunes.

➤ **Favoriser les échanges avec l'environnement local :**

- Organiser des rencontres avec d'autres jeunes.
- Organiser des mini-séjours.
- Mettre en place des temps d'échanges intergénérationnels.

➤ **Mettre en place des passerelles :**

- De l'ALSH élémentaire vers l'accueil ados.
- Rencontres et échanges avec les familles.

○ **Rôle de l'animateur par rapport à cet objectif :**

- Il doit surveiller les déviations.
- Il responsabilise le jeune au travers des actions et des projets.
- Il favorise l'ouverture sur l'environnement local.
- Il doit veiller à ce que tous les jeunes participent.
- Il assure la mise en place et l'organisation des passerelles.

✓ **Objectif 3 : Permettre aux jeunes de choisir un thème ou un projet à mettre en place**

➤ **Favoriser la prise d'initiative dans la mise en place de projet :**

- Utiliser un mur d'expression ou boîte à idée pour exprimer leurs choix.
- Mettre en place des temps spécifiques pour que des projets puissent s'organiser avec eux et par eux.
- Proposer différentes activités en tenant compte de leur demande.

➤ **Solliciter l'imaginaire et la créativité du jeune :**

- Créer des activités ou des projets choisis auparavant collectivement.
- Développer la recherche des jeunes.

○ **Rôle de l'animateur par rapport à cet objectif :**

- Il doit être à l'écoute des projets des jeunes.
- Il doit les guider et les aider dans la démarche de construction de projet.
- Il doit proposer des activités pour solliciter la créativité et l'imagination des jeunes

I. Quelques informations complémentaires sur les objectifs pédagogiques :

➤ La sécurité :

- ✓ Le respect de la réglementation de la DDCS.
- ✓ La préparation minutieuse des sorties (Fiches sanitaires, trousse à pharmacie, PAI, Ordre de mission)
- ✓ La sécurité physique : ne jamais laisser un ou des jeunes seuls, faire attention à tout objet dangereux.
- ✓ La sécurité affective : se positionner en tant qu'adulte modèle et responsable.
- ✓ La sécurité morale : apporter un climat de confiance d'écoute envers le jeune.
- ✓ Lutter contre toute forme de discrimination, harcèlement ou violence.

➤ Une place pour chacun :

- ✓ Veiller à ce qu'un jeune ne soit pas exclu, ni rejeté par les autres.
- ✓ Organiser des activités garantissant au jeune la possibilité de trouver sa place au sein du groupe.
- ✓ Proposer un cadre convivial pour susciter l'envie de participer.

➤ Respecter les besoins et le bien-être du jeune

- ✓ Rappeler au jeune qu'il a des droits et des devoirs (règles de vie commune)
- ✓ Veillez à la sécurité physique et psychologique du jeune.
- ✓ Proposer des temps sportifs, culturels, temps d'échange.
- ✓ Adapter les activités à l'âge des jeunes.
- ✓ Veiller au respect des lois.
- ✓ L'animateur doit accompagner le jeune pour l'encourager à se dépasser.

➤ Développer une relation de confiance

- ✓ Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation.
- ✓ Poser un cadre convivial.
- ✓ Être à l'écoute du jeune, ne pas le laisser sans réponse.
- ✓ Être accueillant et souriant.
- ✓ Mettre en pratique leurs propositions.
- ✓ Garantir des moments où le jeune peut s'exprimer sur le fonctionnement de la structure.

J. Le projet court ou long terme :

➤ La notion de projet c'est :

La capacité de penser avant d'agir, de prévoir son action et la façon de la conduire. Puit évaluer son action et en tirer des enseignements : se projeter.

Qu'ils soient initiés par des animateurs ou les jeunes, les projets doivent être suffisamment ouverts pour satisfaire au maximum. Mais chacun est libre d'y participer ou pas.

Les projets doivent permettre de rendre les jeunes réellement acteurs de leurs loisirs.

K. Les moyens financiers et humains :

➤ Financiers :

Un budget voté par le conseil municipal est alloué chaque année pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

➤ Humains :

L'équipe d'animation est composée :

- D'un directeur titulaire du BAFD
- D'une animatrice en cours de formation BAFA

L. Les séjours :

➤ Un projet :

Nous élaborons et organisons des séjours sur la base d'une annexe au projet pédagogique, qui est en cohérence avec nos valeurs afin de favoriser l'épanouissement du jeune dans un cadre collectif.

- Le fonctionnement du séjour :
 - ✓ Respecter le rythme des participants
 - ✓ Prendre en compte la parole de chacun
 - ✓ Favoriser les initiatives personnelles et accéder à des responsabilités individuelles et collectives
 - ✓ Encourager l'autonomie de tous, tout en prenant en compte les relations humaines
 - ✓ Sensibilisation à l'environnement

Les règles de la vie en collectivités :

La vie en collectivité suppose la mise en place d'un certain nombre de règles indispensables à l'épanouissement collectif et à la bienveillance du séjour.

Elles sont élaborées, décidées et acceptées en concertation avec le directeur, l'équipe d'animation et les jeunes. Elles s'appuient sur des valeurs humaines et éducatives (respect des libertés de chacun, solidarité, partage, entraide)

Ces règles de vie en collectivités exigent de l'engagement de chacun, une rigueur et un suivi, nécessitant parfois des décisions fortes et marquantes, mais toujours adaptés en cas de dépassement des limites convenues collectivement.

Tous ces éléments concordent à établir, entre familles/enfants et équipe d'animation un engagement de confiance, de proximité, et un suivi permanent.

M. Rôles et missions de l'équipe pédagogique

➤ La direction :

Le directeur doit :

- Garantir la sécurité et le bien-être de tous.
- Être le référent de la structure vis-à-vis des parents des jeunes.
- Assurer la communication avec les parents et les partenaires.
- Assurer le gestion administrative (déclaration, demandes de devis) et financière (respect du budget)
- Être garant de la mise à jour de l'affichage obligatoire de l'accueil de loisirs.
- Garantir le respect du projet pédagogique et de la réglementation.
- Être garant de la mise à jour de la pharmacie et de son suivi
- Réaliser le suivi des présences des jeunes.
- Elaborer les plannings avec l'équipe et effectuer les réservations de salles ou équipements auprès des services compétents.

Le directeur a en plus les mêmes missions que l'animateur jeunesse.

➤ L'animateur jeunesse : Rôle et missions :

- Garantir la sécurité physique, affective et morale du public.
- Être en relation avec le public (accompagner, écouter, comprendre, encourager à faire soi-même, dialoguer, être attentif, veiller à son langage, s'adapter à leurs connaissances, tenir compte du contexte familial)
- Animer et organiser des activités
- Elaborer et gérer des projets d'animation
- Travailler en équipe
- Être présent et disponible
- Être organiser et ponctuel
- Apporter un cadre structuré avec des temps d'activités et des temps libre
- Connaitre la réglementation
- Prendre en compte les intérêts et besoins des jeunes (rythme et étape du développement).
- Evaluer et analyser ses temps d'animation.

N. L'animateur sera évalué sur :

- Le savoir (connaissance sur la réglementation, le panel d'activités, les règles d'hygiène, les différents besoins des jeunes)
 - Le savoir-faire, par rapport aux activités :
(Encadrement d'une activité, élaboration d'un projet d'animation, évaluer son action)
- **Par rapport aux jeunes :**
- (Assurer la sécurité physique et moral, motiver et dynamiser, s'adapter à la capacité des jeunes).
- **Le savoir être :**
- Ponctualité, exemplarité, motivation, relationnelles, remise en question.

O. Les réunions :

Les réunions sont importantes, elles permettent de construire des échanges au sein de l'équipe pédagogique.

La présence de chacun est obligatoire.

Pour concevoir, préparer, réaliser tous ces projets d'animation et d'activités, organiser la vie de l'accueil, plusieurs types de réunion sont mise en place :

- Des réunions pédagogiques (élaboration des activités des mercredis)
- Des temps de réunion pour préparer, élaborer des projets de vacances scolaires
- Des réunions de bilan (avec ou sans les jeunes)
-

Ces réunions permettent à l'ensemble de l'équipe d'échanger, d'exprimer les difficultés rencontrées et les points positifs. Elles permettent également de travailler sur des futurs projets d'animations d'activités de faire des bilans et évoluer.

Mais aussi d'apprécier le travail fait par toute l'équipe.

P. Règlement intérieur :

Le règlement intérieur existe pour que nous ayons des repères communs. Le fonctionnement doit être le même pour tout le monde.

➤ **Le respect :**

- Entre les jeunes.
- Entre les adultes.
- Entre l'adulte et les jeunes.
- Vis-à-vis de l'environnement (Nature, locaux, matériel).
- Vis-à-vis de la loi (DDCS, hygiène, alimentaire, cigarette, drogue).

Toute violence physique ou morale sur un individu quel qu'il soit est interdite.

En cas de manquement au règlement une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

« Le respect, c'est comme le sourire : ça ne coûte rien et tout le monde aime ça »

➤ **Les horaires :**

La direction pour des raisons de service, peut être amenée à réaménager le planning des horaires sans préavis.

➤ **Les absences :**

En cas d'absence ou de retard imprévu, merci d'en informer le directeur.

➤ **Cigarette, drogue, alcool :**

L'équipe d'animation n'autorise en aucun cas la consommation de tabac, drogue ou alcool.

➤ **Le téléphone :**

L'équipe d'animation n'interdit pas les téléphones sur la structure, mais demande aux jeunes de le ranger sur les temps d'activités collectifs.

Conclusion :

Le *projet pédagogique* doit évoluer avec le temps et sera réactualisé chaque année.

La compréhension du projet pédagogique doit être la même pour tous, et qu'elle que soit l'opinion individuelle de chacun au regard de celui-ci.

Il y a donc engagement moral individuel, à appliquer, respecter, à faire respecter et à faire appliquer le projet pédagogique.

Un bilan sera effectué en fin de session, afin de relever les points positifs et ce que l'on doit améliorer pour que ce projet soit régulièrement en évolution positive.

Une évaluation permettra de mesurer les écarts entre les objectifs de départ et les moyens utilisés pour les réaliser. L'évaluation permet de faire une analyse des vécus afin de déterminer la conduite à tenir pour l'organisation future, en tenant compte des réelles contraintes observées sur l'espace jeunes.